

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE 19
PRESENTS 13
VOTANTS 18
QUORUM : 10

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 033-213303415-20230213-20237-DE

COMMUNE DE PUGNAC 13/02/23
2.1 DOCUMENT D'URBANISME



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

. L'an deux mille vingt TROIS, le 13 du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 7/02/2023

Membres en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 18 Quorum : 10

PRESENTS : MM ROUX Jean, FUSEAU Michaël, Catherine COUPAUD, GARD Daniel, DUPIELLET Françoise, MAGNOL Pierre, Corine DOUCET, Nathalie MOREAU, Marc DUPERRIN, MARTIN Claude, COVIAUX Christian, GARDERON Nahid, VERSAUD Patrick,

ABSENTS EXCUSES : M DUMONT qui donne pouvoir à M GARD
Mme HERR qui donne pouvoir à M FUSEAU
Mme TRILLES qui donne pouvoir Mme DUPIELLET
M CHAZOT qui donne pouvoir à Mme DOUCET
M LANNES qui donne pouvoir à M ROUX
Mme ROUSSEAU

SECRETAIRE : MOREAU Nathalie

2023/7 -PLU - Modification simplifiée – APPROBATION

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et L. 153-47 ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 26/06/2007,
Vu la délibération du 6/12/2022
Vu l'arrêté du 6/12/2022 prescrivant la modification simplifiée du PLU ;
Vu la transmission du projet de modification aux personnes publiques ;
Vu l'avis du Maire en date du 30/12/2022 mettant à la disposition du public le projet de modification simplifiée du PLU;

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de - modification simplifiée du PLU.

Le contenu de la modification consiste en une modification de l'article 3 du règlement, relatif à la voirie, au sein des zones U et 1AU du PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles s'est déroulée la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée du PLU.

La mise à disposition a eu lieu du 12/01/2023 au 12/02/2023. L'avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures pendant lesquelles le public pouvait consulter le dossier et formuler des observations a été publié en caractères apparents dans le journal HAUTE GIRONDE du 23-30/12/2022 et affiché en mairie. L'avis a été publié 14 jours avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Considérant que la modification simplifiée du PLU, telle qu'elle est présentée au conseil municipal, est prête à être approuvée conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme ;

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 033-213303415-20230213-20237-DE

COMMUNE DE PUGNAC 13/02/23
S²LOW
2.1 DOCUMENT D'URBANISME

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département HAUTE GIRONDE.

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

Le dossier modifié est tenu à la disposition du public en mairie

POUR : 18

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Affiché le 14/02/2023 Pour copie conforme.

La secrétaire
Nathalie MOREAU



Le Maire
Jean ROUX

